



Bureau de Bordeaux Métropole du jeudi 6 février 2025

À l'ordre du jour du Bureau de Bordeaux Métropole : anticiper les évolutions démographiques et environnementales du territoire. Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole, a ouvert la séance en rappelant l'importance d'adapter les infrastructures et les politiques métropolitaines aux enjeux actuels et futurs. La gestion des cimetières métropolitains face à la saturation foncière, la transformation des espaces publics pour favoriser la biodiversité et la mobilité, ainsi que la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement ont été au cœur des échanges. Ces trois axes stratégiques, guidés par des impératifs écologiques, sociaux et sanitaires, ont fait l'objet d'une présentation approfondie.

Renforcer la lutte contre les nuisances sonores pour améliorer le cadre de vie

Pour rappel, le PPBE de Bordeaux Métropole identifie 120 000 personnes, soit 15 % de la population de l'agglomération, comme étant soumises à une gêne sonore importante liée aux transports, essentiellement routiers. Parmi elles, 28 000 souffrent de troubles du sommeil sévères causés par ces nuisances. A noter que le PPBE de Bordeaux Métropole est complémentaire des autres PPBE qui s'imposent aux gestionnaires de grandes infrastructures.

Afin de renforcer l'efficacité des politiques publiques en matière d'aménagement et de mobilités, la Métropole a pris la décision volontariste de créer un observatoire du bruit. Celui-ci aura pour mission d'assurer un suivi précis des niveaux sonores, d'améliorer l'information à destination des habitants et d'objectiver les choix d'aménagement. Cette mesure avait été demandée dès 2019 par Christine Bost.

L'échange sur l'observatoire a permis d'annoncer que la première priorité serait le bruit aéroportuaire, en lien avec les conclusions de l'Étude d'Impact menée selon l'Approche Équilibrée de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, rendue publique la semaine dernière. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'assurer un contrôle renforcé des restrictions envisagées sur les vols de nuit et d'offrir aux riverains un outil de suivi fiable et transparent. La présidente de Bordeaux Métropole, Christine Bost, a par ailleurs interpellé le ministre des Transports, Patrice Tabarot, notamment pour rappeler que la gestion du bruit et la prévention des nuisances sonores liées au trafic aérien constituent un enjeu de santé publique majeur pour la qualité de vie des habitants de l'agglomération bordelaise.

La révision du PPBE 2025-2029 de Bordeaux métropole met en avant des mesures structurantes pour réduire les nuisances sonores dans les zones les plus exposées. Le programme prévoit notamment la résorption des points noirs du bruit, identifiés comme les secteurs où les niveaux sonores sont les plus critiques. Un budget de 1,1 million d'euros est consacré aux travaux d'atténuation, complété par 200 000 euros pour affiner les études acoustiques et prioriser les interventions.

Parallèlement, la mise en place de nouveaux écrans antibruit sur les axes routiers les plus fréquentés viendra compléter l'isolation phonique des logements situés dans les secteurs les plus touchés. 40 kilomètres d'infrastructures routières bénéficieront de ces protections, tandis que 1 000 logements seront équipés de dispositifs permettant une réduction significative du bruit intérieur.

Le PPBE sera soumis à une consultation publique entre le 26 février et le 25 avril 2025 avant son approbation par le conseil de Bordeaux Métropole.

Transformer les espaces publics pour une métropole plus résiliente et inclusive

Les espaces publics sont au cœur des enjeux de vulnérabilité et d'adaptation du territoire. À travers la démarche Métropole à Vivre, Bordeaux Métropole engage une transformation de ses espaces urbains afin de concilier qualité de vie, transition écologique et nouvelles mobilités. Le Bureau a ainsi examiné les résultats du programme Espaces Publics à Vivre, qui prévoit la requalification de 70 hectares en intégrant des principes de résilience écologique et d'innovation urbaine.

Les actions mises en œuvre portent sur plusieurs axes stratégiques. La lutte contre les îlots de chaleur demeure une priorité, avec la déminéralisation de 2 700 m² de surfaces imperméabilisées et le développement d'espaces végétalisés favorisant un meilleur confort thermique. Dans une approche de gestion durable des ressources, des noues et des jardins de pluie seront aménagés pour améliorer l'infiltration des eaux pluviales, tout en favorisant la biodiversité locale.

L'amélioration des infrastructures de mobilité active constitue également un levier majeur de transformation. Le développement des cheminements piétons et la sécurisation des itinéraires cyclables s'accompagnent d'une réflexion approfondie sur l'intégration des aménagements favorisant les déplacements doux. Ces interventions permettent de faciliter l'accessibilité, d'améliorer la répartition des flux et de structurer des parcours plus continus et sécurisés à l'échelle métropolitaine.

Afin de mesurer l'impact de ces transformations, une grille d'évaluation associée à un outil de suivi, baptisé « le radar », analysera la performance des aménagements au regard de 12 objectifs, intégrant des critères liés à la transition écologique, aux mobilités et à la résilience urbaine. En attribuant une notation sur une échelle de 0 à 3, cet outil facilitera l'ajustement des politiques d'aménagement et garantira leur pertinence sur le long terme.

Avec un budget de 30 millions d'euros sur cinq ans, ce programme s'inscrit pleinement dans la volonté métropolitaine de concevoir des espaces publics adaptés aux défis climatiques et sociaux, en conciliant attractivité urbaine et résilience environnementale.

Adapter la politique funéraire à la réalité démographique et foncière

Face à l'augmentation prévisible du nombre de décès, avec 6 900 à 7 300 décès par an d'ici 2039, Bordeaux Métropole doit anticiper l'évolution de ses infrastructures funéraires pour répondre à la saturation progressive des cimetières métropolitains. Aujourd'hui, 65 % des personnes décédées dans la métropole sont inhumées dans un cimetière métropolitain, mais la disponibilité de sépultures est limitée à une seule année de décès, posant un défi majeur en termes d'aménagement et de gestion des espaces funéraires.

Les projections actuelles estiment que 8,8 à 11,5 hectares de nouveaux espaces funéraires devront être aménagés dans les 25 prochaines années, principalement sur les deux nécropoles métropolitaines d'Artigues-près-Bordeaux et Mérignac-Pessac. Cette extension s'inscrit dans une démarche visant à optimiser l'espace disponible, tout en intégrant des principes d'aménagement plus durables et respectueux de l'environnement.

Dans cette optique, Bordeaux Métropole explore plusieurs pistes pour adapter ses infrastructures aux nouvelles attentes sociétales et environnementales. Le développement de la crémation, en constante augmentation, s'accompagnera ainsi de la création de trois nouveaux columbariums et de l'aménagement d'espaces dédiés à la dispersion des cendres.

Parallèlement, la Métropole étudie la possibilité d'ajuster la durée des concessions funéraires, actuellement fixée à plusieurs décennies, en la réduisant à 10 ans. Cette mesure permettrait d'augmenter la rotation des emplacements et de préserver la capacité d'accueil des cimetières à long terme.

Enfin, la réflexion porte également sur l'intégration d'enjeux environnementaux dans l'aménagement des nécropoles. La Métropole souhaite favoriser des aménagements plus sobres, en privilégiant l'optimisation des espaces existants et la valorisation du cadre paysager pour assurer une meilleure harmonie avec l'environnement urbain et naturel.

Ces orientations seront approfondies avec les communes et les acteurs funéraires afin d'identifier des solutions adaptées aux besoins du territoire, tout en garantissant un cadre apaisé et respectueux des attentes des familles.

Contacts presse

Virginie Bougant

06 27 52 48 69

vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles

m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

06 61 80 61 23